

CERTIFICAT MÉDICAL DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉES

Je soussigné(e) Docteurcertifie que
Madame/Monsieurné(e) le
est à jour des vaccinations suivantes en date du /2022, selon le calendrier vaccinal spécifique aux
professions de santé pour la Formation **Certificat de Capacité ORTHOPTISTE**.

Diphthérie, le tétanos et la poliomyélite

Vaccination (dates)		Rappels (dates)
1 ^{re} injection		
2 ^e injection		
3 ^e injection		
		Rappel à prévoir en 20...

Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR)

Vaccination par le ROR (dates)		
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
Si pas de vaccination, dates des maladies		

Covid-19

Vaccination (dates)		Date(s) infection(s)
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
3 ^{ème} injection (en l'absence d'infection)		

Certificat valable jusqu'au : ___ / ___ / _____

(Il est indispensable de renseigner la date de fin de validité sous format jj/mm/aaaa. En l'absence, ce certificat sera refusé par l'administration)

Cachet et signature du médecin

L'immunisation contre l'hépatite B n'est pas obligatoire (Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique).

Le vaccin antituberculeux BCG n'est pas obligatoire (Décret n° 2019-149 du 27 février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG).

*Toutefois, il se peut que certains employeurs sur votre lieu de stage l'exigent
En pratique :*

- *Un étudiant ne peut pas être exclu de la formation d'orthoptie s'il ne veut pas faire les vaccinations antituberculeux BCG et contre l'hépatite B ;*
- *Toutefois, il peut se voir refuser des stages par des établissements qui l'exigeraient.*

En conséquence le département pédagogique d'orthoptie demande aux étudiants non vaccinés contre l'hépatite B et antituberculeux BCG de s'informer suffisamment tôt des exigences des lieux de stage qu'ils sollicitent afin de s'y adapter.